

Engagement de services

LOCATION

ENGAGEMENT	OUI	NON
1. Calcul de la valeur du bien par une estimation réaliste et précise.		
2. Rédaction d'une mission de location et son explication.		
3. Préparation du dossier par la consultation des documents officiels du bien.		
4. Rédaction du descriptif détaillé avec les mesures précises, les photos valorisant le bien.		
5. Diffusion de votre bien dans nos supports publicitaires et ce de manière continue jusqu'à la location de celui-ci.		
6. Toutes les visites se font sur RDV, de façon individuelle et en la présence de l'un de nos agent immobilier.		
7. Visites effectuées par nos soins avec des clients sérieux ayant déjà reçu la fiche descriptive de votre bien.		
8. Vous informer régulièrement de la commercialisation de votre bien.		
9. Sélection de la meilleure candidature possible.		
10. Rédaction du bail, informations juridiques et signature à l'agence.		
11. Prise de rendez-vous possible avec un expert pour la réalisation de l'état des lieux.		
12. S'assurer de la constitution de la garantie locative par votre locataire.		
13. S'assurer de la souscription d'une assurance incendie par votre locataire.		

Date et signature :

www.immoclairiere.be